

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 19 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 10 Présents : 10 Procurations : 0 Votants : 10	L'an deux mil dix sept, le dix neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 12 avril 2017, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire, Présents : Chantal JEANSON LAMBERT, Hervé GAND, Hervé DIDIOT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Albert MARECHAL, Kévin RAULET, Jean-Pierre BERNIER,, Francis WELSCH, Frédéric FRANCOIS absent excusé : absents : Secrétaire de séance : Olivier DOUILLET
--	--

Objet :

- Compte de Gestion 2016
- compte Administratif 2016
- vote des 4 taxes
- budget primitif 2017
- projet travaux 2017
- subvention association
- convention entretien chauffage
- délimitation zone revitalisation rurale
- revalorisation indice des élus
- tour de garde élection
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance, et se retire pour présentation du Compte Administratif par Hervé GAND, 1er Adjoint

2017-01 Compte Administratif 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Chantal JEANSON LAMBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Hervé GAND, 1^{er} adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		100 015,89		24 636,14		124 652,03
Opérations de l'exercice	298 785,50	161 601,00	67 070,16	78 685,96	365 855,66	240 286,96
TOTAL	298 785,50	261 616,89	67 070,16	103 322,10	365 855,66	364 938,99
Résultat de clôture	37 168,61			36 251,94	916,67	
Restes à réaliser	164 000,00	303 000,00			164 000,00	303 000,00
TOTAL CUMULE	201 168,61	303 300,00		36 251,94	164 916,67	303 300,00
RESULTAT DEFINITIF		101 831,39		36 251,94		138 083,33

Le Conseil, à l'unanimité

Constata, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Mme le Maire reprend la séance

2017-02 Affectation du résultat de fonctionnement - COMPTE ADMINISTRATIF

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 40 340,67 € ;
Considérant le résultat non budgétaire liés aux dissolutions de Budgets

Total du résultat non budgétaire de fonctionnement :

- Dissolution du CCAS : 79,15 €
- Dissolution du SIE Vavincourt : 4009,58 €

Total du résultat non budgétaire d'investissement

- Dissolution du SIE Vavincourt : 693,05 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0,00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	24 636,14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	11 615,80
Résultat cumulé au 31/12/2016	36 251,94
Résultat non budgétaire de fonctionnement (dissolution ccas et sie vavincourt)	4 088,73
A. EXCEDENT AU 31/12/2016	40 340,67
<u>Affectation obligatoire</u>	0.00
*a l'apurement du déficit (report à nouveau-débiteur)	
résultat non budgétaire d'investissement (dissolution SIE Vavincourt)	693,05
Couverture du besoin de financement de la section d'inv. Cpte 1068	0.00
solde disponible affecté comme suit :	
*Affectation à l'excédent reporté, en recette de fonctionnemnt-lg 002	40 340,67
*affectation du résultat reporté , en dépense d'investissement -lg001	36 475,56
B. DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	

2017-03 Vote sur le compte de Gestion

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1^{er} statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

2^o statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-04 Vote des taxes directes locales pour 2017

Mme le Maire propose de réévaluer en taux constant les taxes directes locales, après délibération le conseil approuve et vote les taux suivants

désignation	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	10,01	10,28
Taxe foncière bâti	10,66	10,95
Taxe foncière non bâti	9,78	10,04
CFE	9,90	10,17

Après délibération, le Conseil : 6 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention

Kévin Raulet demande de préciser qu'il est contre l'augmentation des taxes directes

2017-05 Budget primitif 2017

Après avoir entendu le budget primitif dressé par le Maire, le Conseil, à l'unanimité,

Vote le budget par nature

- Au niveau chapitre pour la section fonctionnement
- Au niveau chapitre pour la section investissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	119 066,67	119 066,67
Investissement	282 075,56	354 992,00

2017-06 Subventions communales 2017

Le conseil, à l'unanimité, décide le versement des subventions suivantes :

Organismes	montant	Observation
Souvenir Français	35	
Croix rouge française	35	
Paralysé de France	35	
Fondation du patrimoine	55	
Comité des fêtes	250	Animation fête du village 2016

2017-07 Revalorisation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Après délibération, à l'unanimité le conseil décide de porter les indemnités de fonction des élus, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017

- Indemnité de fonction du Maire : 17% de l'indice brut terminal
- Indemnité de fonction du 1er adjoint : 3% de l'indice brut terminal
- Indemnité de fonction du 2d adjoint : 1% de l'indice brut terminal

2017-08 Délimitation zone revitalisation rurale

suite à la modification du zonage des zones de revitalisation rurale (ZRR), Mme le Maire expose que les communes appartenant à la décompte Triaucourt-Vaubécourt et Entre Aire et Meuse (CCTVEAM) ne sont plus classées dans le dispositif ZRR , ce qui entraîne une perte financière conséquente sur le budget

Considérant que la commune de Seigneulles n'est plus classé en ZRR 2017
après délibération, le conseil s'oppose au nouveau zonage et demande que la commune de Seigneulles et les communes de la CC TVEAM rentrent dans le dispositif de ZRR

2017-09 Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 13 février 2015 signé entre la Préfecture et la commune

Vu les modifications de la nomenclature des actes transmis, afin de la rendre plus simple d'usage

Le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant qui définit la nouvelle nomenclature

Après délibération, à l'unanimité, le conseil donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant à la convention de télétransmission avec l'État et tout document s'y rapportant